

L'année dernière, plus de 400 Belges décédés ont été rapatriés depuis l'étranger

DELA constate que les différences entre les procédures européennes entraînent des retards inutiles et est en faveur d'une meilleure harmonisation

L'année dernière, plus de 400 Belges décédés ont été rapatriés de l'étranger vers la Belgique. Parallèlement, plus de 400 défunts ont été transférés de Belgique vers leur pays d'origine. C'est ce qui ressort des chiffres du spécialiste funéraire DELA qui organise 80 % de tous les rapatriements dans notre pays. Dans la lignée des trois dernières années, l'Espagne, la France et l'Italie restent les principaux pays de rapatriement des vacanciers belges. DELA note cependant une évolution marquante : une attente de plus en plus forte quant à la rapidité du rapatriement des défunts. « Pour les proches, une seule chose compte logiquement : ils veulent avoir leurs êtres chers auprès d'eux le plus rapidement possible. Mais ces attentes ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain. Même dans de nombreux pays européens, ce processus est beaucoup plus lent qu'attendu. »

L'année dernière, DELA a accompagné, via son centre de rapatriement à l'aéroport de Zaventem, le retour de plus de 20 % des Belges décédés en Espagne. C'est le pays d'où proviennent la plupart des rapatriements. La France suit avec environ 15 % des rapatriements et l'Italie, avec 4 %.

Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA: « Ce n'est pas une nouveauté que l'Espagne arrive en tête des chiffres de rapatriement. Depuis des années, ce pays est la destination de vacances la plus prisée des Belges et attire également de nombreux hivernants ou personnes possédant une résidence secondaire. C'est la raison pour laquelle le nombre de rapatriements a été exceptionnellement élevé, surtout en janvier de l'année dernière. Les accidents de ski mortels dans des destinations populaires telles que la France, l'Italie et l'Autriche ont également joué un rôle important au cours du premier mois de l'année. »

Les plus de 65 ans et les jeunes

L'année dernière, DELA a accompagné près d'un millier de rapatriements. Outre le rapatriement des Belges décédés vers notre pays, le centre de rapatriement se charge également du retour vers leur pays d'origine des personnes d'autres nationalités qui décèdent en Belgique. L'année dernière, il y a eu plus de 400 « rapatriements vers l'étranger ». La majorité concerne des personnes d'origine marocaine ou tunisienne qui vivent en Belgique et qui, pour des raisons religieuses, souhaitent être enterrées dans leur pays natal. Il s'agit également de touristes ou de personnes qui séjournent temporairement ou sont en transit dans notre pays.

Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA: « Heureusement, cela ne concerne qu'une très petite minorité parmi les millions de personnes qui voyagent chaque année à l'étranger ou qui vivent, travaillent ou sont en visite en Belgique. Lorsque nous rapatrions des Belges dans notre pays, il s'agit dans la plupart des cas d'un décès naturel, souvent lié à des problèmes de santé tels que l'insuffisance cardiaque. Selon nos

estimations, environ 75 % des rapatriements pendant les mois d'hiver concernent des personnes âgées de plus de 65 ans. Tout au long de l'année, nous constatons malheureusement aussi des accidents de la route ou lors de la pratique d'un sport, et ces dernières années, le suicide est malheureusement devenu une cause de décès plus fréquente chez les jeunes. »

Une meilleure harmonisation en Europe

Un décès à l'étranger est non seulement très difficile sur le plan émotionnel pour les proches, mais il implique également de nombreuses démarches administratives. De plus, il règne souvent une grande incertitude : le souhait de ramener un être cher à la maison le plus rapidement possible se heurte régulièrement à des obstacles juridiques et pratiques.

Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA: « Le souhait de rapatrier rapidement le défunt dans son pays d'origine afin de pouvoir lui faire ses adieux entourés des membres de sa famille et de ses amis est essentiel dans le processus de deuil. Mais nous remarquons que les délais varient considérablement d'un pays à l'autre et dépendent de la législation locale, des procédures administratives et de la cause du décès. Il n'est pas rare, par exemple, qu'il faille attendre une à deux semaines avant que le défunt puisse être rapatrié depuis l'Espagne. En Allemagne, en Autriche et en Suisse notamment, les rapatriements peuvent prendre beaucoup plus de temps, car des documents originaux et internationaux, tels que des actes de naissance et de mariage, sont souvent exigés et doivent encore être envoyés par la poste. »

Ces exigences administratives retardent parfois le rapatriement au-delà des attentes prévues par les familles. DELA reconnaît également que ce processus peut être plus fluide, appelle à une meilleure coordination entre les pays européens et souhaite engager un dialogue avec les parties concernées.

Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA : « Bruxelles est très centrale pour le rapatriement depuis et vers les pays européens et africains. Dans ce cadre, Brussels Airport joue également un rôle important et de soutien. Depuis la période du coronavirus, la Belgique a réalisé de grands progrès en matière de numérisation qui ont permis d'organiser rapidement un rapatriement ici. Mais il est étonnant de constater qu'il existe de grandes différences et que cette numérisation est loin d'être la règle dans de nombreux pays européens. Afin d'éviter de longs délais d'attente et une charge émotionnelle supplémentaire pour les proches, une meilleure concertation au niveau européen est souhaitable. Nous souhaitons partager notre expertise et engager un dialogue avec les autorités compétentes afin de travailler ensemble à des solutions concrètes. S'il est vrai que le rapatriement n'est peut-être pas un thème prioritaire, il n'en reste pas moins qu'il le devient dès que vous y êtes confronté. »

Cinq choses à faire et à ne pas faire en cas de décès à l'étranger

Voyager, se détendre et rentrer sans problème. Heureusement, c'est encore le cas pour la grande majorité des Belges. Mais lorsque l'impensable se produit, quelques conseils simples

peuvent aider à éviter des problèmes et des retards supplémentaires. Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA, vous les explique.

1. Veillez à toujours avoir vos documents importants à portée de main

« Cette règle s'applique d'ailleurs non seulement en cas de décès, mais aussi en cas d'accident pendant le voyage. Gardez les informations essentielles à portée de main, sous forme physique ou numérique. Il est toujours pratique d'en conserver une copie en ligne. Pensez notamment aux documents d'identité, au numéro de téléphone de votre mutuelle ou de votre assurance (si vous en avez une) et à une liste des personnes à contacter en cas d'urgence (contacts ICE ou In Case of Emergency). Ces informations peuvent s'avérer cruciales en cas d'urgence », précise Ilse Lazou, responsable du centre de rapatriement de DELA.

2. Ne signez rien sans concertation préalable

Les proches des personnes qui décèdent à l'étranger sont souvent rapidement confrontés aux autorités ou pompes funèbres locaux. *« Ne signez toutefois aucun document ou contrat avant d'avoir contacté votre organisation d'assistance. Certains frais ou choix ne sont pas automatiquement couverts et peuvent être difficiles à annuler par la suite. »*

3. Notifiez le décès dès que possible, au plus tard dans les 48 heures

« En cas de décès, il convient de contacter immédiatement votre mutuelle, votre assurance assistance voyage, ainsi que l'assurance obsèques. Elles peuvent immédiatement ouvrir le dossier et coordonner les étapes suivantes. En nous transmettant également toutes les informations, elles nous permettent d'intervenir immédiatement. Plus la notification est rapide, plus le déroulement du processus sera facilité. »

4. N'emportez pas les documents d'identité du défunt

« Le passeport, la carte d'identité électronique ou la Kids-ID du défunt doivent rester auprès de celui-ci. Cette règle peut parfois sembler contradictoire, car vous souhaitez emporter tous ses effets personnels, mais elle est strictement nécessaire. En effet, en l'absence de document d'identité valide, le rapatriement ne peut avoir lieu. »

5. Soyez bien assuré lorsque vous voyagez, surtout en dehors de l'Europe

« Le rapatriement d'un défunt coûte rapidement quelque 6 000 euros, mais ce prix peut dépasser les 10 000 euros pour les rapatriements depuis d'autres continents. L'intervention des mutuelles est souvent limitée et ne s'applique pas partout. Dans une telle situation, une assurance voyage adaptée peut non seulement limiter les soucis financiers, mais offre également un soutien administratif. Le Plan de Prévoyance obsèques de DELA couvre d'ailleurs aussi le rapatriement vers la Belgique en cas de décès à l'étranger », explique Ilse Lazou.